



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 janvier 2019, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Serge Dion
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réjean Tremblay
Madame Marie-Claude Boudreault

Étaient absents : Monsieur Réal Émond
Madame Julie Brisson

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00 heures, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018.
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois décembre 2018
 - 5.2 Révision salariale 2019
- 6.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 7.0 Loisirs et cultures
- 8.0 Aménagement, développement et urbanisme
- 9.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
- 10.0 Avancement du projet d'assainissement des eaux usées
 - 10.1 Rejet soumission surveillance des travaux / Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées
 - 10.2 Approbation des critères du nouvel appel d'offres pour la surveillance des travaux / Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées
- 11.0 Correspondances
- 12.0 Affaires nouvelles
 - 12.1 Approbation du plan de mise en œuvre sécurité incendie



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3401**

- Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive**
12.2 Clause de premier acheteur / contrat 9168-7013
Québec inc
12.3 Inscription ClicSécur
12.4 Programme d'aide financière pour la préparation aux
sinistres / volet 2
13.0 Période de questions
14.0 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes, sous réserve des ajouts suivants :

- 12.1 Approbation du plan de mise en œuvre sécurité incendie
- 12.2 Clause de premier acheteur / contrat 9168-7013 Québec Inc.
- 12.3 Inscription ClicSécur
- 12.4 Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres / volet 2

QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose accepte que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considère que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets a été mis à leur disposition et renonce, le cas échéant, au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018**



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3403**

**RÉSOLUTION
19-01-3404**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT la tenue de la séance extraordinaire le 19 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018.

**DÉPOT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU
MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 décembre 2018;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 161 832.62\$ pour le mois de décembre 2018, incluant les salaires, les dépenses incompressibles, une annexe au montant de 35 744.51\$ et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2018

2151	Hydro-Québec	107.35\$
2152	Hydro-Québec	300.79\$
2153	Hydro-Québec	62.74\$
2154	Hydro-Québec	821.09\$
2155	Hydro-Québec	233.67\$
2156	Hydro-Québec	1 399.11\$
2157	Hydro-Québec	113.66\$
2158	Hydro-Québec	87.90\$
2159	Hydro-Québec	136.46\$
2160	Vidéotron	390.87\$
16291	Yves Lizotte (multimètre garage)	57.48\$
16292	Yves Laurencelle (achat de vin)	18.60\$
16293	Gaétan Martel (achat lumière pour garage)	28.96\$
16294	Gilles Lavoie (frais de déplacement du 3 au 6 décembre)	714.75\$
16295	Chantale Otis (REER)	1694.52\$
16335	Gilles Lavoie (frais de déplacement du 17 au 20 décembre)	732.57\$
16336	Gilles Lavoie (frais de déplacement du 10 au 13 décembre)	1035.77\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

	décembre)	
16337	Annulé	
16338	Corporation touristique Socio-économique L.R.	5 000.00\$
16339	FQM (renouvellement adhésion)	1 133.06\$
16340	Caroline Hovington (frais déplacement rencontre Chambre de Commerce)	28.80\$
16342	Association des pompiers Longue-Rive (don)	200.00\$
16341	Commission scolaire de l'Estuaire (don)	150.00\$
	Dépôt jeudi le 06 décembre (paies)	7 395.63\$
	Dépôt jeudi le 13 décembre (paies)	7 776.22\$
	Dépôt jeudi le 20 décembre (paies)	11 992.57\$
	Dépôt jeudi le 27 décembre (paies)	7739.87\$
	Dépôt lundi le 31 décembre (paies)	8 534.57\$
	TOTAL	57 887.01\$

Comptes du mois de décembre 2018

16344	Automation d'amours (technicien programmeur)	112.11\$
16345	Chambre de commerce de Forestville (Activité Noël)	23.00\$
16346	CHME (Vœux des fêtes)	172.46\$
16347	Commission Scolaire Estuaire (contribution protocole d'entente)	4 683.36\$
16348	Construction Rémi Tremblay (paiement final aménagement salle de loisirs adapté aux aînés)	35 397.79\$
16349	Annulé	
16350	Coop des 5 Rivières (essence, lait, boisson, eau, jus)	866.80\$
16351	Centre universitaire (adhésion 2019)	150.00\$
16352	CRCCN (adhésion 2019)	50.00\$
16353	Entreprises Carl Brassard (entretien lumières de rues)	1 089.75\$
16354	Groupe Environex (contrôle bactériologique)	286.98\$
16355	Garage Jeannine Boulianne (bouteille oxygène)	84.79\$
16356	Imprimerie Charlevoix (stylo, calendrier, souris sans-fil)	61.78\$
16357	Quincaillerie JM Rioux (accessoires garage)	7.75\$
16358	Journal Haute-Côte-Nord (vœux des fêtes)	425.41\$
16359	Produits Sanitaire Lépine (autocollant cannabis)	39.17\$
16360	Louis Philippe Lepage (réduit, valve, manchon)	84.45\$
16361	Médi-Service (main d'œuvre pour ascenseur marais salés)	285.00\$
16362	Pompection Saguenay (programmation d'une pompe)	1 073.00\$
16363	Produits BCM (antigel pour borne d'incendie)	306.61\$
16364	Purolator (frais de cueillette)	33.40\$
16365	Raymond Chabot (honoraires professionnels)	11 795.98\$
16366	Garage Roger Foster (antigel pour 10 roues)	343.58\$
16367	Sécuor (loisirs, Kruger, relais touristique, centre tourelle)	160.88\$
16368	Service Info-Com (licence, contrat banque d'heure)	238.45\$
16369	Soudure Usinage Renaud Émond (plaque 3/8, main d'œuvre)	528.89\$
16370	Construction SEAO (addenda)	24.79\$
16371	Télévision régionale HCN (publicité vœux des fêtes)	114.98\$
16372	Tourisme Côte-Nord (cotisation annuelle)	1 478.85\$
16373	Me Denis Turcotte (servitude)	2 590.89\$
	BPR-Infrastructure (à venir)	39 651.87\$
	LP Tanguay (crédit)	(239.24\$)
	Bell Canada (ACCES D)	275.28\$
	Hydro-Québec (ACCES D)	1384.58\$
	Télus (ACCES D)	179.81\$
	Vidéotron (ACCES D)	182.41\$
	TOTAL	103 945.61\$



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3405**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

RÉVISION SALARIALE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le salaire des employés et la rémunération des membres du conseil municipal soit augmenté de 2.2% pour l'année 2019, le tout conformément à la politique salariale.

**REJET DE LA SOUMISSION REÇUE - APPEL D'OFFRES POUR
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE
L'ANCIENNE ROUTE 138 ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX
D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports (ci-après « MTMDET ») pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, le MTMDET assume une partie des coûts liés à la surveillance des travaux, mais que les coûts admissibles sont toutefois limités en référence à l'application du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres (Référence 2018-02 – Août 2018) pour la surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE ledit appel d'offres spécifiait que le prix total soumis ne devait pas excéder 1 820 000\$ ce qui, en fonction du nombre d'heures estimé, devait faire en sorte que les prix unitaires soumis ne soient pas significativement plus élevés que le Tarif;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de procéder a été adoptée pour tenir compte des limites de la participation financière du MTMDET ainsi que de la préoccupation de la Municipalité quant au coût de réalisation du projet pour ses contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures indiqué au document d'appel d'offres s'est avéré erronément inférieur au nombre d'heures estimé nécessaire et pris en considération pour établir que les prix soumis ne devaient pas excéder 1 820 000 \$;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3406**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

CONSIDÉRANT QUE cela a pour effet de permettre aux soumissionnaires de proposer des prix unitaires supérieurs à ceux anticipés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans les faits, une seule soumission a été reçue par la Municipalité, laquelle propose effectivement des prix unitaires plus élevés que ceux envisagés par la Municipalité, ce qui représente des coûts additionnels importants pour les contribuables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'au surplus, l'octroi d'un contrat sur la base de la soumission reçue impliquerait l'émission d'un avenant pour augmenter significativement le nombre d'heures réellement anticipé par rapport au nombre d'heures figurant au bordereau, ce qui représenterait également une augmentation non négligeable de la charge financière des contribuables de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour des motifs de saine gestion des deniers de la Municipalité et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet, de rejeter la seule soumission reçue et de procéder à un nouvel appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil rejette la seule soumission reçue suite à l'appel d'offres pour le Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées - Surveillance des travaux préparé par BPR Infrastructure inc. (Référence 2018-02 – Août 2018) pour des motifs de saine gestion des deniers de la Municipalité et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet.

SECOND APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 138 ET DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports (ci-après « MTMDET ») pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agit à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un premier appel d'offres (Référence 2018-02 – Août 2018) pour la surveillance desdits travaux;



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3407**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rejeté la seule soumission reçue pour des motifs de saine gestion des deniers de la Municipalité et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par ailleurs, à l'occasion de ce 2^e appel d'offres, assouplir certains critères de pondération en vue d'inciter un plus grand nombre de soumissionnaires à déposer des soumissions et bénéficier ainsi des effets bénéfiques de la concurrence sur les prix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son Règlement n° 17-02 décrétant les travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées ainsi qu'un emprunt aux fins d'en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la partie des travaux sous sa responsabilité et que cette aide financière fait actuellement l'objet d'une demande de révision à la hausse auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (ci-après « MAMOT »);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a été acceptée par le MAMOT par lettre du 11 décembre 2017 du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, M. Frédéric Guay, où il est indiqué qu'il est « disposé à recommander l'octroi d'une aide financière additionnelle dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres de construction »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit former un comité de sélection chargé d'évaluer les soumissions dans le cadre d'un appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 936.0.13 du *Code municipal*, le conseil a adopté le Règlement 17-06 afin de délégué à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier, suivant les prescriptions de la loi, un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées;

QUE le conseil choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en fonction de critères incluant le prix, tel que prévu à l'article 936.0.1 du *Code municipal*;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

QUE le conseil retient les critères d'évaluation, le pointage attribué à chaque critère et le facteur servant au calcul du pointage final de chaque soumissionnaire prévu au document – Projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées - Surveillance des travaux préparé par BPR Infrastructure inc. (Référence 2019 –01 Janvier 2019);

QUE le comité de sélection pour les fins de l'appel d'offres prévu à la présente résolution sera formé par la directrice générale et secrétaire-trésorière suivant le Règlement 17-06;

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière comme responsable de cet appel d'offres et secrétaire du comité de sélection;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel au financement des travaux et à l'octroi d'une aide financière satisfaisante dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) permettant de s'assurer que la réalisation du projet entraîne une charge fiscale que le conseil considère acceptable pour les contribuables.

APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 19-01-3408

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve la reddition de l'année 9 du plan de mise en œuvre du service incendie, le tout conformément au schéma de couverture de risques en incendie.

CLAUSE DE PREMIER ACHETEUR / CONTRAT 9168-7013 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'acte de vente de l'immeuble du lot originaire numéro 49-10 du Rang VII et la subdivision neuf du lot originaire numéro 50 avec bâtisse dessus construite intervenue entre la municipalité et la compagnie 9068-7013 Québec Inc., il est prévu que la municipalité se réserve le droit de racheter cet immeuble en cas de vente par l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE l'actionnaire-proprétaire de 9068-7013 Québec Inc. a informé la municipalité de son désir de vendre cet immeuble à un tiers;

RÉSOLUTION 19-01-3409

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil avise le propriétaire de la compagnie 9068-7013 Québec inc. de son refus de se porter acquéreur de l'immeuble décrit ci-dessus et connu comme étant le camping du lac des Cèdres.



N° de résolution
RÉSOLUTION
19-01-3410

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

INSCRIPTION CLIQSECUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Mesdames Chantale Otis et France Brassard soient autorisés :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION AUX SINISTRES / VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault



N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
19-01-3411**

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Longue-Rive

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Portneuf-sur-Mer pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise la directrice générale, madame Chantale Otis, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 21, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 29.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 29 heures.

Donald Perron

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents :7

Donald Perron
Donald Perron, Maire

Chantale Otis
Chantale Otis, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

